

Commune de Blonay – Saint-Légier

Révision du plan d'affectation Praz Dagoud Ouest

Rapport de synthèse de l'atelier participatif 2

23 mars 2023

Blonay – Saint-Légier – Ecole du Haut-Lac



Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Qu'est-ce qu'une démarche participative ?	3
3. Méthode.....	4
Démarche en trois étapes.....	4
Déroulement du deuxième atelier	4
4. Premiers éléments de mobilité et propositions architecturales.....	6
Premiers éléments de mobilité.....	6
Propositions architecturales	8
5. Résultats de l'atelier participatif	12
6. Synthèse et implications pour la suite du projet.....	19
7. Annexes.....	20

Le présent document a été produit par le bureau d'aménagement du territoire Repetti sàrl à Montreux, bureau d'étude en urbanisme.

Pour traiter :

Repetti sàrl
Rue industrielle 16
1820 Montreux
021 961 1356

info@repetti.ch

1. Introduction

L'école du Haut-Lac (EHL) est une école privée bilingue située à St-Légier. Elle déploie ses activités sur deux sites : au lieu-dit « Praz-Dagoud » pour le primaire et au lieu-dit « Roches Grises » pour le secondaire.

A Praz-Dagoud, l'EHL est propriétaire de ses bâtiments situés sur un terrain communal affecté en zone d'utilité publique avec un droit de superficie (DDP). Aux Roches Grises, l'école loue des bâtiments à un privé en zone village. Le propriétaire du site des Roches Grises a fait part à l'EHL de sa volonté de résilier le bail.

L'EHL a analysé différentes possibilités de relocalisation de son campus secondaire, à proximité de son site de Praz-Dagoud. Une étude de site a été conduite en partenariat avec la Municipalité et a abouti à retenir l'option de regrouper l'ensemble des activités à Praz-Dagoud, sur la parcelle communale n° 2255.

Cette relocalisation va demander la révision du plan d'affectation (PA) « Au Praz Dagoud Ouest » en vigueur sur le site pour permettre l'extension des bâtiments.

La Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 1er septembre 2018 stipule que les autorités sont tenues d'informer la population lors d'une mesure d'affectation ainsi que de prévoir une démarche participative lorsque cette dernière a des incidences importantes sur le territoire (art. 2 LATC). Bien que l'incidence territoriale soit relativement modeste, la Municipalité et l'EHL ont souhaité inclure la population dans ce processus afin d'aboutir à un projet le plus adapté aux besoins et usages prévus. Sur cette base, une démarche participative a été prévue, structurée en trois ateliers.

Pour assurer un développement harmonieux du site, l'Ecole du Haut-Lac a décidé de réfléchir sur le projet architectural en parallèle de la réalisation du plan d'affectation. Pour cela, elle a demandé à quatre bureaux d'architecture de travailler sur l'extension du complexe scolaire.

Le premier atelier participatif a été organisé le jeudi 17 novembre 2022. Il avait pour objectif de faire un diagnostic du site pour identifier les éléments importants à prendre en compte du point de vue de la population. Les bureaux d'architecture étaient conviés pour entendre les attentes de la population.

Le deuxième atelier s'est tenu le 23 mars 2023. Durant cet atelier, les résultats du premier atelier ont été présentés ainsi que les 4 propositions de projets architectural. Dans un temps de participation, les participants étaient invités à se prononcer sur les projets à travers un vote individuel interactif en ligne puis en groupe sur un des 4 projets. Le présent rapport a pour objectif de retranscrire l'organisation du processus de démarche participative, d'explicitier le déroulement du deuxième atelier participatif ainsi que de synthétiser les principaux résultats obtenus sur la base des discussions et des données récoltées.

2. Qu'est-ce qu'une démarche participative ?

Dans le cas d'un plan d'affectation, une démarche participative a pour but de cerner les attentes, pratiques, usages et idées d'aménagement émises par la population en lien avec le secteur concerné. Cette démarche permet de traduire au mieux ces éléments dans le cadre de la planification, et ce pour autant qu'ils concernent l'intérêt public.

La finalité de la démarche est de fournir aux urbanistes, architectes et décideurs politiques un maximum d'informations en provenance des habitants, usagers du site et associations de la société civile, leurs permettant alors de réaliser un projet prenant au mieux en compte son contexte.

La démarche participative est complémentaire des prises de décision formelles. En effet, une démarche participative consiste à prendre connaissance des problématiques et spécificités du site concerné et entendre les attentes de chacune des personnes concernées. De plus, bien que la démarche participative permette de traiter des thématiques diverses, toutes ne sont cependant pas abordables, beaucoup étant régies par des outils règlementaires ou légaux relevant de décision de la part de l'autorité communale ou du maître d'ouvrage.

Les résultats de la présente démarche participative seront intégrés dans la planification en cours, suite à une pesée des intérêts de l'ensemble des objectifs et contraintes.

3. Méthode

Communication et information

L'information concernant le deuxième atelier participatif a fait l'objet d'une campagne de communication sur le site internet de la commune ainsi qu'au travers de l'EHL. Un mail d'invitation a été envoyé aux participants du premier atelier.

L'inscription aux ateliers s'est faite via un formulaire en ligne. La participation à l'atelier était ouverte à toute personne intéressée.

Ont également assisté à l'atelier la Municipalité, la direction de l'Ecole du Haut-Lac, les mandataires M. Eric Collaud, M. Ludovic Gillieron et M. François Chablaix ainsi que le bureau Repetti sàrl qui a assuré l'animation lors de ces rencontres.

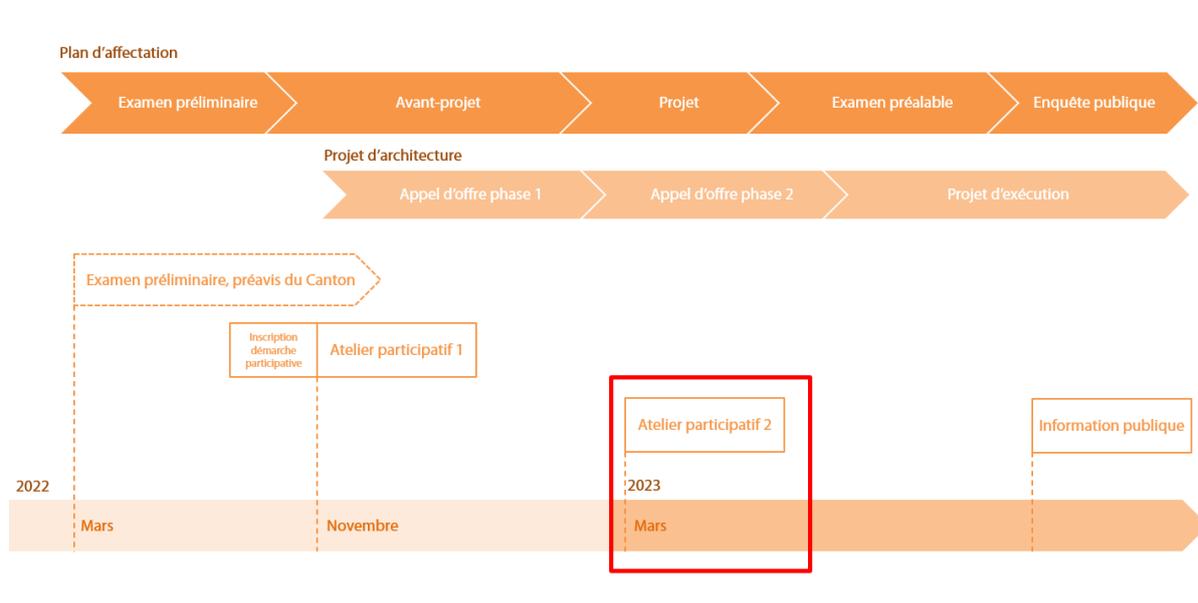
Les bureaux d'architecture invités à réfléchir sur le projet architectural n'étaient pas présents pour assurer l'anonymat de la procédure de mise en concurrence.

Démarche en trois étapes

Trois étapes sont prévues durant l'élaboration du plan d'affectation afin de prendre en considération les attentes et remarques de la population. La première, sous forme d'atelier, consiste en la réalisation d'un diagnostic du site. Les résultats de cet atelier nourriront le cahier des charges remis aux bureaux d'architecture.

Le deuxième atelier sera l'occasion de présenter les propositions des bureaux d'architecture et la manière dont les éléments issus du premier atelier ont pu être pris en considération. Sur cette base, le projet de plan d'affectation sera réalisé.

Une troisième soirée est prévue au moment de l'enquête publique pour présenter à la population le projet final.



Déroulement du deuxième atelier

L'atelier a réuni 28 participants (hors Municipalités et mandataires) qui ont été répartis de manière aléatoire en 6 groupes de travail de 4-5 personnes.

La plupart des personnes ayant participé sont des voisins du site, des habitants de la commune et des parents d'élèves.

Une première prise de parole des mandataires a permis de présenter les résultats du premier atelier et les 4 propositions des architectes. Par la suite, le mandataire pour les aspects mobilité a présenté ses premières conclusions.

Ces éléments ont permis d'introduire la première activité de la soirée.

Activité 1 – Questionnaire individuel interactif

Dans un premier temps, les participants ont de manière individuelle voté via un questionnaire en ligne sur les premiers éléments de mobilité puis chacune des 4 propositions architecturales. Il était demandé aux participants de se prononcer sur 4 thématiques qui étaient ressorties lors du premier atelier à savoir: les espaces extérieurs, l'arborisation, l'intégration du ou des nouveaux bâtiments et l'architecture proposée.

Activité 2 – Atelier d'analyse en groupe

Dans un second temps, une activité d'analyse a été proposée afin de relever les forces des propositions architecturales et les pistes d'amélioration. Ces éléments ont été discutés en groupe afin de favoriser les propositions consensuelles. Les éléments relevés étaient notés sur des papiers verts pour les forces des propositions et des papiers jaunes pour les pistes d'amélioration.

Par la suite, il a été demandé à une personne du groupe d'expliquer au reste de l'assemblée les éléments discutés.

L'animateur a collecté les papiers et les a classés par thématique, définissant ainsi une première priorisation.

La présentation de l'atelier est annexée au présent rapport.

4. Premiers éléments de mobilité et propositions architecturales

Premiers éléments de mobilité

Le bureau Transitec a présenté lors de l'atelier les premières analyses sur l'impact de la relocalisation des « Roches Grises ». Puis il a rappelé les mesures mises en place par l'EHL depuis 2012 et relevé les dysfonctionnements et les mesures complémentaires envisageables.

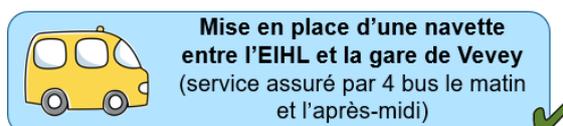
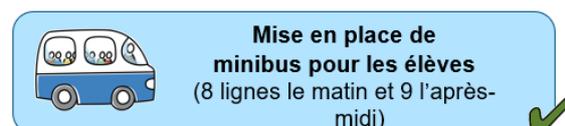
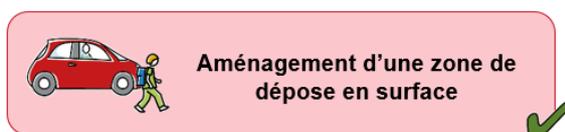
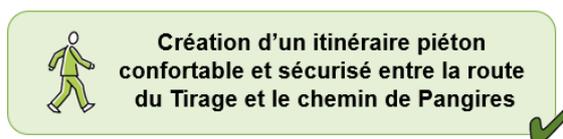
L'évolution de la demande entre 2007 et 2022 pour le trafic journalier moyen est de +40 véhicules/jour pour la route de Chambellion, de +150 véhicules/jour pour le chemin des Osches et de -110 véhicules/jours pour le chemin de Pangires. Les charges de trafic mesurées en 2022 sont conformes aux prévisions de 2007, voir inférieures sur le chemin de Pangires. Par ailleurs, la part de trafic générée par l'EHL est relativement faible, de l'ordre de 10% du trafic total relevé dans le secteur.

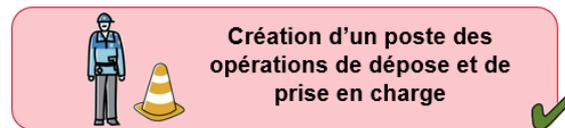
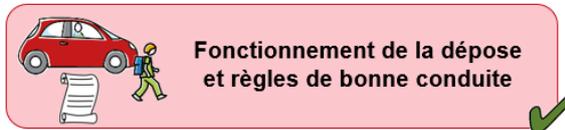
La relocalisation du site des « Roches grises » et l'extension de l'EHL n'engendrera pas de trafic supplémentaire notamment de part son offre de stationnement identique. Au contraire ce développement permettra de supprimer toute dépose « sauvage » ayant lieu aux « Roches grises » et le trafic associé sera principalement redirigé sur la route de Chambellion.

Le Plan de mobilité de 2012 avait quatre objectifs :

1. La limitation de la génération de trafic supplémentaire liée au PPA Praz Dagoud à 540 mouvements par jour ouvré.
2. La limitation du stationnement longue durée pour les collaborateurs à 40-45 places de stationnement au maximum.
3. La fluidité de la dépose le matin, ne devant pas créer de débordements à l'extérieur du périmètre du PPA.
4. Une capacité de stationnement suffisante à la sortie des classes, pour éviter les débordements de parents stationnant en dehors du périmètre du PPA.

Sur la base de ces objectifs, l'EHL a mis en place différentes mesures techniques :





Les principaux dysfonctionnements mis en évidence en 2022 sont :

- Le non-respect par certains parents de l'obligation d'accéder et de quitter le site par la route de Chambellion malgré les consignes reçues de l'EHL.
- Les vitesses pratiquées élevées sur la route de Chambellion (non-respect de la limitation à 50 km/h).
- Non-respect ponctuel de l'interdiction de tourner-à-droite en sortie du parking « nord ».
- Situation parfois chaotique sur le parking « nord » à la sortie des classes l'après-midi.
- Situation parfois désordonnée sur le parking « sud » durant le pic d'hyperpointe du matin.

L'étude de mobilité propose des mesures complémentaires envisageables :

1. Développement de l'offre en transports publics (rattachements aux VMCV/discussion en cours).
2. Affectation d'un « sécuritas » sur le parking pour vérifier le respect de l'interdiction de tourner-à-droite et optimiser l'utilisation de la zone de dépose-minute.
3. Aménagement d'un élément modérateur des vitesses sur la route de Chambellion.

Propositions architecturales

Projet 1 Origami

Le projet Origami propose une implantation du nouveau bâtiment le long de la zone agricole en continuité de la butte existante. Une partie du bâtiment est semi enterré et se développe autour d'une cour intérieure. Le projet propose une proportion de verdure importante et de nombreux cheminements doux. La place de jeu est conservée à son emplacement actuel et redimensionnée. Une deuxième place de jeu est proposée entre les deux bâtiments. Sur cette base les terrains de sport existants sont déplacés, en partie sur le toit du bâtiment existant (ce qui semble infaisable techniquement).



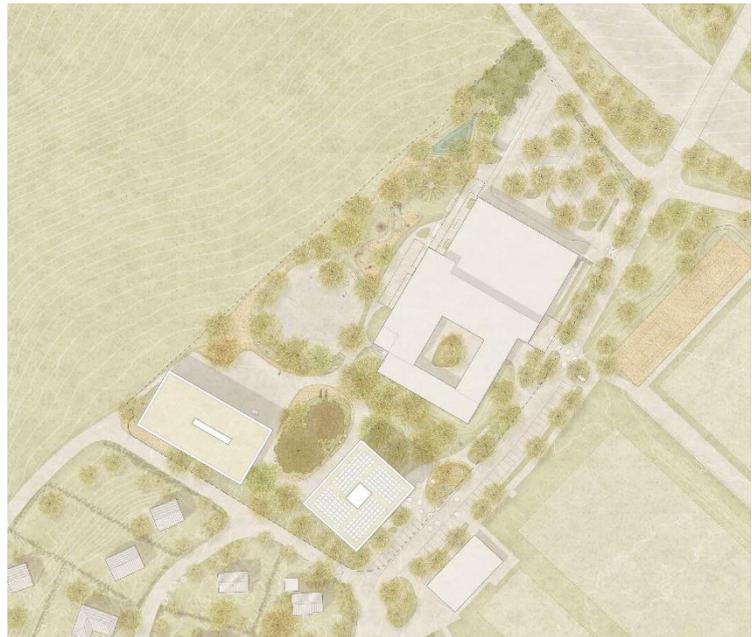
Pour l'arborisation le projet propose de déplacer la forêt à côté du bassin de rétention (solution proposée dans le cahier des charges de la mise en concurrence) et de renforcer la végétation de la butte tout en conservant partiellement les arbres majeurs existants.

Le nouveau bâtiment est semi-enterré et propose une hauteur légèrement plus haute à celle du bâtiment existant (environ un demi-étage plus haut). Pour les façades il est proposé une matérialité en bois et béton apparent et une végétalisation du toit en continuité avec les espaces extérieurs.



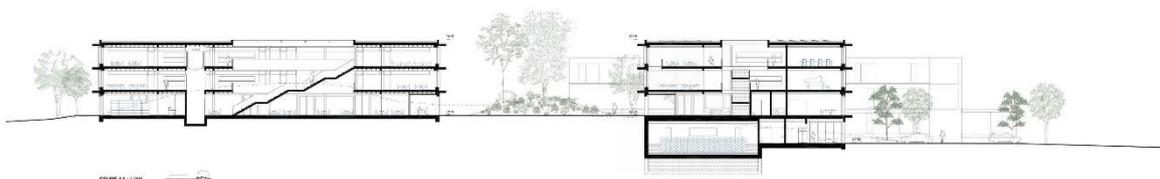
Projet 2 Three of life

Le projet propose l'implantation de deux nouveaux volumes distincts en sud du site le long de la zone villa. Cette implantation nécessite le déplacement de la place de jeu et des terrains de sport existants. Ces derniers sont déplacés de l'autre côté de la route de Pangires le long des terrains communaux. La place de jeu est déplacée au niveau de la forêt existante. Elle est redimensionnée. Les espaces extérieurs proposent de nombreux cheminements doux minéralisés.



Concernant l'arborisation, le projet propose de déplacer la forêt à côté du bassin de rétention. Le reboisement serait partiel. La nouvelle place de jeu propose de conserver partiellement les arbres majeurs présents sur le site. Le projet propose une arborisation complémentaire notamment sur le parking existant.

Les deux nouveaux bâtiments se développent sur 3-4 étages pour une hauteur légèrement plus haute que le bâtiment existant (environ un demi étage plus haut). Ils proposent une matérialité en bois et béton apparent. Les façades sont largement vitrées.

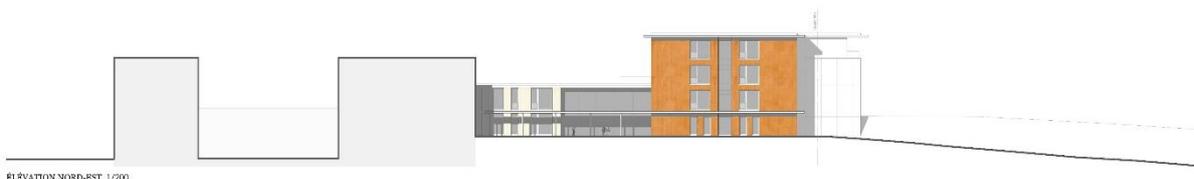
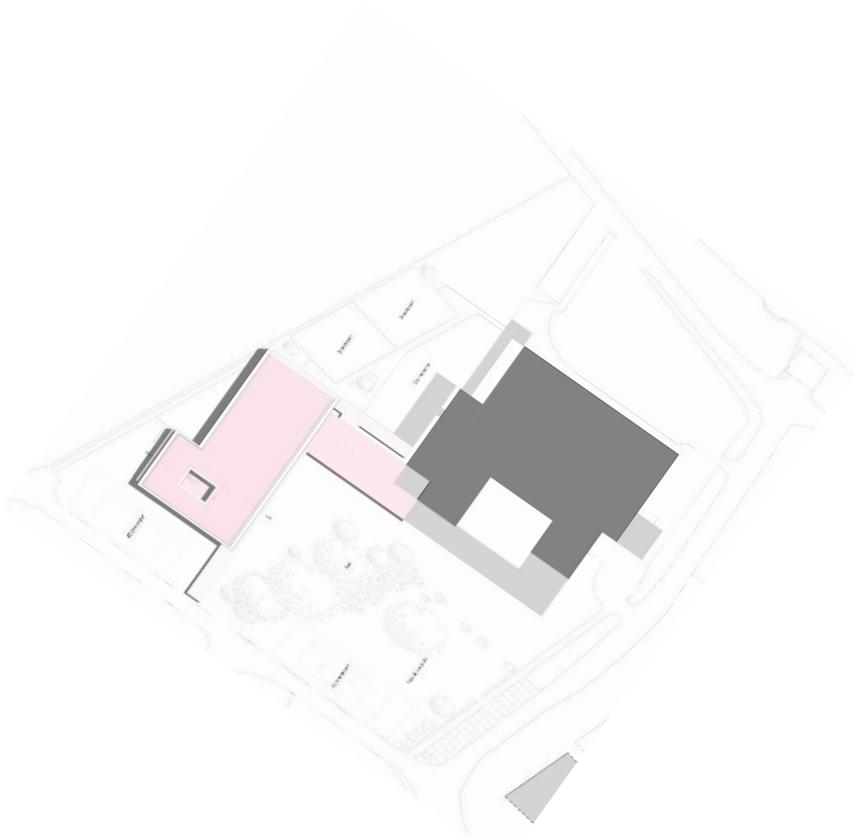


Projet 3 Ensemble

Le projet propose une implantation en L en continuité du bâtiment existant. Le projet propose le déplacement des terrains de sport à l'ouest et au sud du site le long de la zone villa. La place de jeu est conservée à son emplacement actuelle mais est largement redimensionnée. Peu de cheminements doux sont proposés sur le site.

Concernant l'arborisation, le projet propose le maintien de la forêt et des arbres majeurs à leur emplacement actuel. Le projet ne propose pas d'arborisation complémentaire.

Le projet propose un bâtiment de trois étages pour une hauteur légèrement plus haute que le bâtiment existant (environ un demi étage plus haut). Il propose une matérialité similaire au bâtiment existant avec des différences sur les façades principales du nouveau campus marquées par un crépis minéral brun clair.

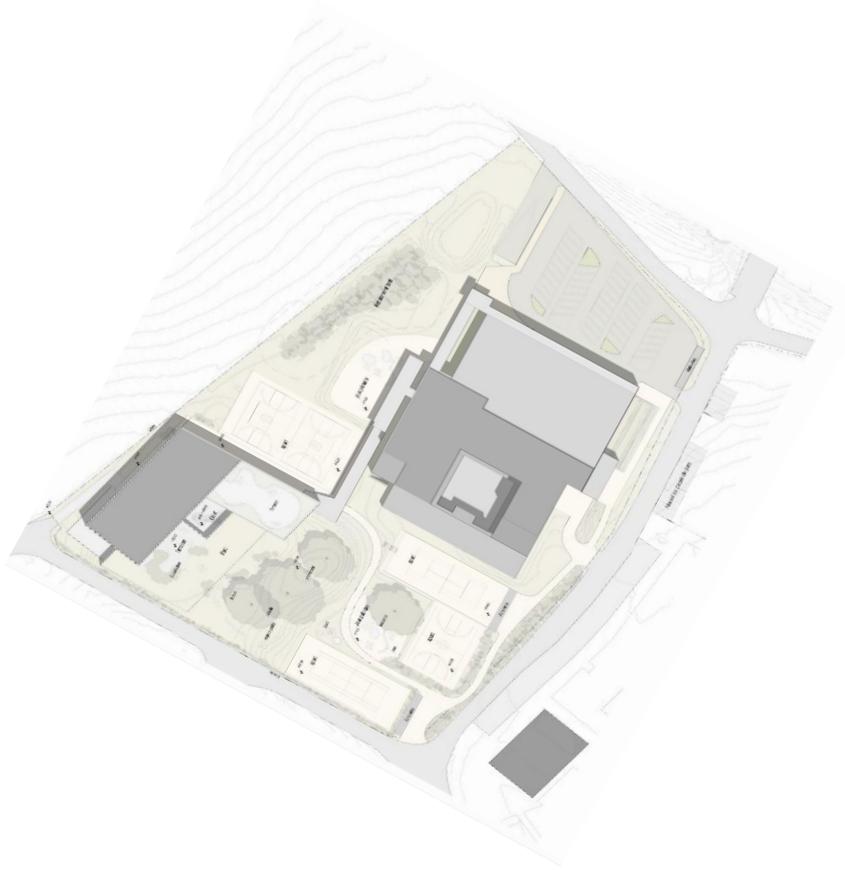


Projet 4 La haut

Le projet propose une implantation en L en continuité du bâtiment existant. Le projet propose le déplacement des terrains de sport à l'ouest du site, au sud du site le long de la zone villa et sur une partie de la place de jeu existante. Celle-ci est donc largement redimensionnée à son emplacement actuel. Le projet propose de nombreux cheminements doux dans le site avec une proportion équivalente entre minéral et végétal.

Concernant l'arborisation, le projet propose de déplacer la forêt à côté du bassin de rétention (solution proposée dans le cahier des charges de la mise en concurrence) et conserve les arbres majeurs existants. Le projet ne propose pas d'arborisation complémentaire.

Le nouveau bâtiment proposé se développe sur deux – trois étages pour une hauteur équivalente au bâtiment existant. Ils proposent une matérialité en bois et béton apparent. Les façades sont largement vitrées.



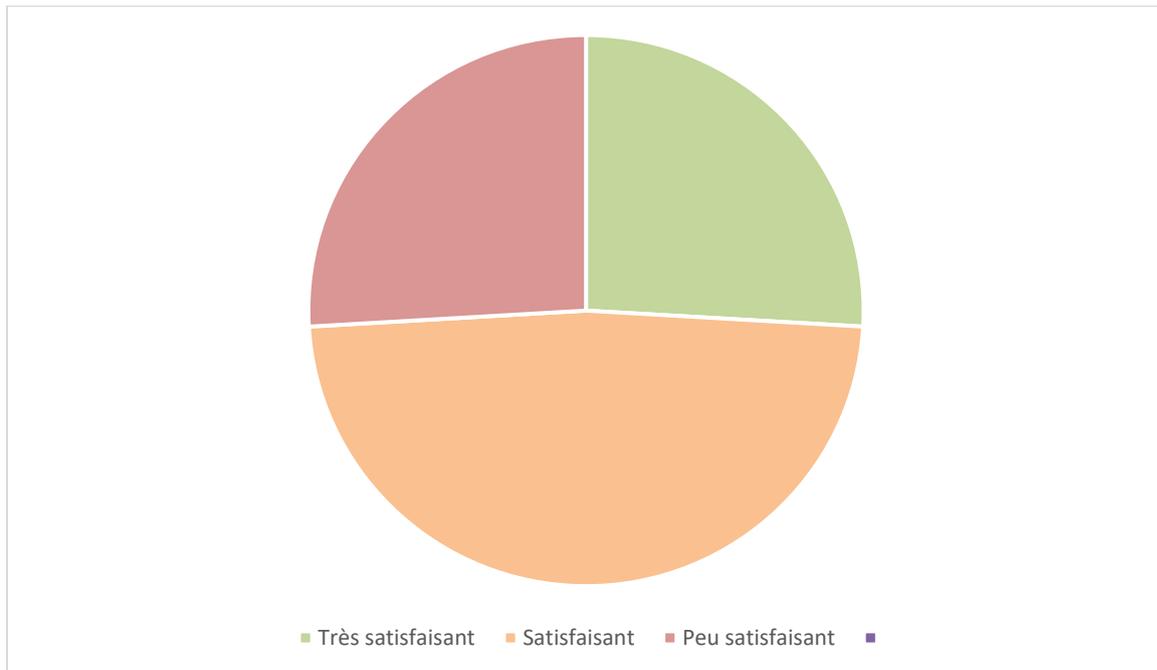
5. Résultats de l'atelier participatif

Premiers éléments de mobilité:

Dans un premier temps, il a été demandé aux participants de se prononcer sur les premiers éléments présentés par le mandataire pour les aspects mobilité. Il a été posé aux participants la question suivante :

- Comment appréciez-vous les mesures liées à la mobilité ?

La majorité des participants (13 participants) trouvent que les mesures proposées pour la mobilité sont satisfaisantes. Un quart (7 participants) considère les mesures peu satisfaisantes et un autre quart (7 participants) très satisfaisantes.



Les participants précisent que pour eux le développement des transports publics devrait être privilégié et mis plus en avant. M. George, Municipal en charge, précise que différents scénarios sont en cours de réflexion et que ce sont des démarches qui prennent du temps. Le développement est prévu pour un horizon 2025.

Activité 1 – Questionnaire individuel interactif

Projet 1 Origami:

De manière globale le projet 1 est plutôt apprécié par les participants.

Pour les espaces extérieurs, un tiers des participants considère qu'ils sont traités de manière peu satisfaisante, un peu moins de la moitié de manière satisfaisante et le reste de manière très satisfaisante.

Concernant l'arborisation, la majorité des participants considère que celle-ci est traitée de manière satisfaisante, 20 % environ considèrent qu'elle est traitée de manière très satisfaisante et 15% environ de manière peu satisfaisante.

La majorité des participants considère que le nouveau bâtiment est bien intégré à son environnement, voir très bien intégré pour 30% d'entre eux. A l'inverse, un peu moins de 10% des participants pensent que la proposition est peu satisfaisante.

Un tiers des participants considère que l'architecture proposée par le projet est très satisfaisante et une majorité des participants la considère satisfaisante. En revanche, 10% des participants pensent que la proposition est peu satisfaisante.

Projet 2 Three of life:

De manière globale le projet 2 est plutôt jugé peu satisfaisant par les participants.

Pour l'ensemble des quatre thématiques, une grande majorité des participants considère que le projet est peu satisfaisant. Ceci est particulièrement fort pour la thématique de l'intégration du nouveau bâtiment.

Cette tendance est à modérer pour l'architecture du nouveau bâtiment, environ 30% des participants considèrent qu'elle est traitée de manière satisfaisante, voir de manière très satisfaisante pour 3% d'entre eux.

Projet 3 Ensemble :

De manière globale le projet 3 est plutôt jugé satisfaisant par les participants.

Pour les espaces extérieurs, une petit majorité des participants considère que la proposition est satisfaisante. Un peu plus de 20% des participants considèrent la proposition très satisfaisante. A l'inverse environ 30% des participants considèrent que la proposition est peu satisfaisante.

Environ 25% des participants considèrent que l'arborisation est traitée de manière très satisfaisante et un peu moins de 50% des participants de manière satisfaisante. En revanche un peu moins de 30% des participants considèrent qu'elle est traitée de manière peu satisfaisante.

Une majorité des participants considère que l'intégration du nouveau bâtiment est satisfaisante, voire de manière très satisfaisante pour un peu moins de 20% d'eux. En revanche environ 30% des participants considèrent qu'elle est traitée de manière peu satisfaisante.

Pour l'architecture du nouveau bâtiment la majorité des participants considère qu'elle est satisfaisante, voire très satisfaisante pour un peu moins de 10% d'eux.

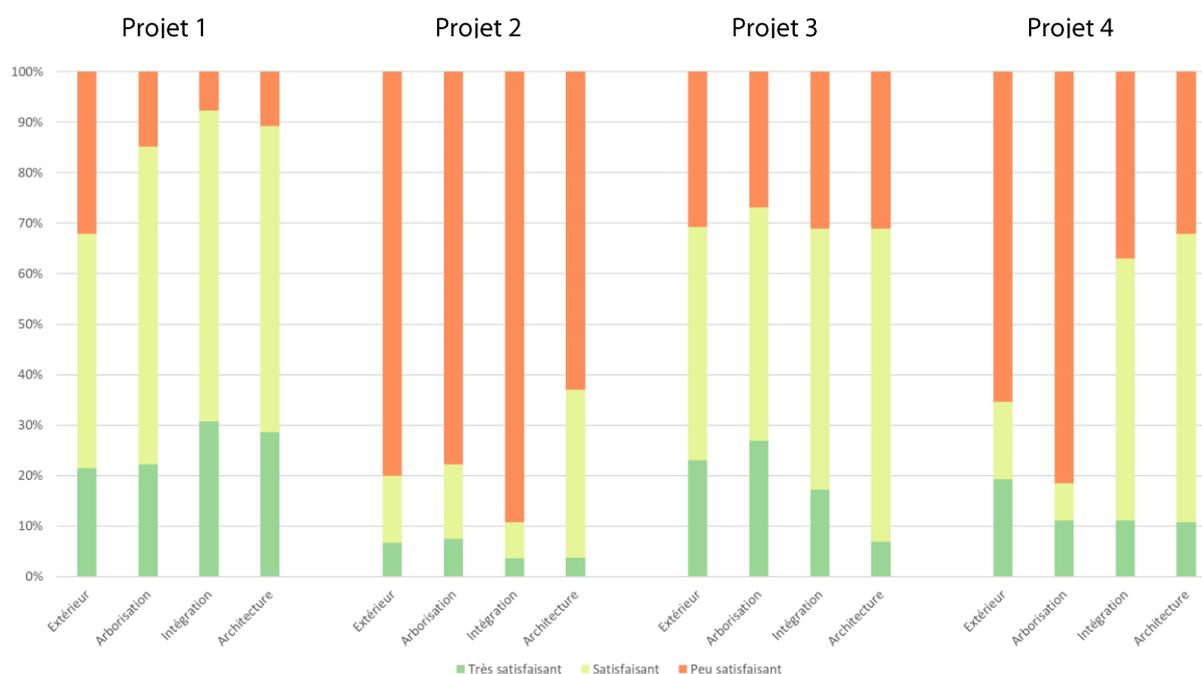
Projet 4 Ensemble :

Pour le projet 4, les participants sont partagés.

Pour les thématiques des aménagements extérieurs et de l'arborisation, une majorité de participants considère qu'elles sont traitées de manière peu pertinente. Ce point est très fort pour l'arborisation.

Pour l'intégration du bâtiment une majorité des participants considère qu'elle est traitée de manière satisfaisante voir de manière très satisfaisante pour 10% des participants. En revanche un peu moins de 40% des participants considèrent qu'elle est traitée de manière peu satisfaisante.

Pour l'architecture du bâtiment une majorité des participants considère qu'elle est traitée de manière satisfaisante voir de manière très satisfaisante pour 10% des participants. En revanche un peu plus de 30% des participants considèrent qu'elle est traitée de manière peu satisfaisante.



Activité 2 – Atelier de diagnostic en groupe

Sur la base des quatre thématiques ressorties lors de l'atelier 1 : espaces extérieurs, arborisation, intégration et architecture, les forces sont annotées sur les papiers verts et les pistes d'amélioration sur les papiers jaunes pour chaque projet architectural.

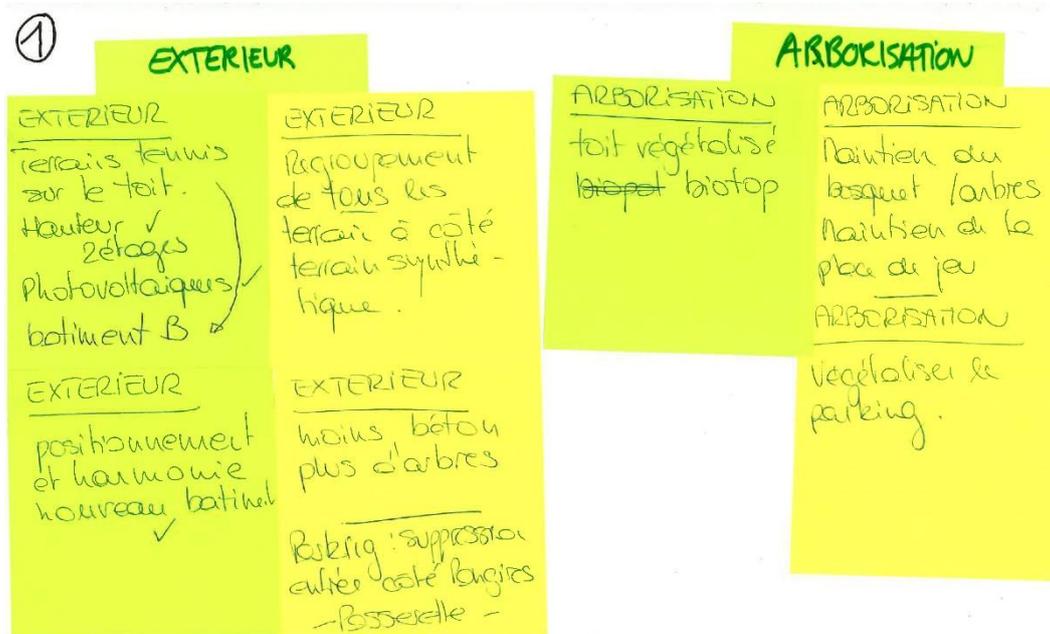
Projet 1 Origami:

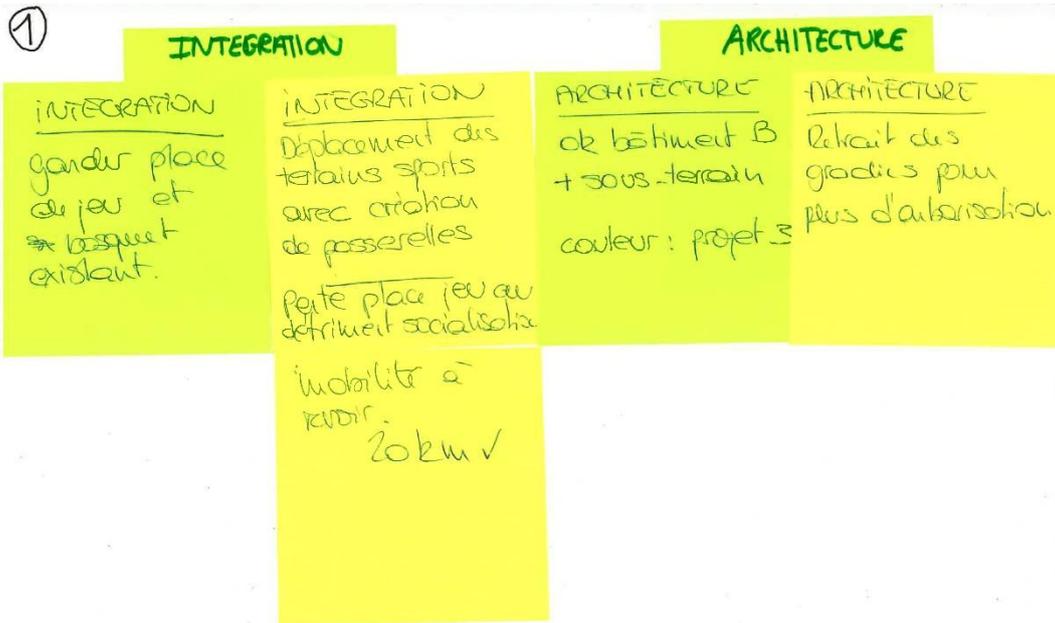
Les participants considèrent que le projet 1 est prometteur.

Ils trouvent que l'architecture proposée avec la matérialité brun/vert est pertinente dans le contexte. Ils soulignent que le concept d'enterrer le programme est pertinent et permet de limiter la hauteur. Ils plébiscitent l'implantation du nouveau bâtiment le long de la zone agricole et considèrent que l'intégration est harmonieuse notamment grâce à la végétalisation des toits. Ils trouvent pertinent le maintien du biotope.

Comme piste d'amélioration, ils proposent de déplacer les terrains de sport à côté de ceux communaux pour permettre la conservation de la place de jeu et de la forêt à leurs emplacements actuels. Ils soulignent que ces deux éléments sont des éléments très importants du site notamment car ils sont des lieux de sociabilisation. Ils proposent également de végétaliser le parking au nord du site. De manière général, ils aimeraient moins de béton pour plus de vert.

Ils demandent si techniquement il serait possible de mettre les terrains de sport sur les toits du nouveau bâtiment ou de prévoir une passerelle au-dessus de la route si les terrains de sport sont implantés le long des terrains communaux ?





Projet 2 Three of life:

Pour les points forts, les participants relèvent la conservation du biotope et la pertinence de l'implantation des terrains de foot le long des terrains communaux. Ils précisent que la sécurité des élèves devra être assurée si cette solution est choisie. Ils considèrent également que positionner l'entrée principale sur le parking côté Chambellion est pertinente pour inciter l'accès via Chambellion. Ils sont très enthousiastes envers la proposition de végétaliser le parking au nord du site.

Au niveau du bâtiment, ils plébiscitent le fait que l'aula soit enterrée pour limiter la hauteur globale du bâtiment. Ils considèrent que ce principe devrait être appliqué à l'autre bâtiment.

Pour les pistes d'amélioration, les participants s'interrogent sur la pertinence de proposer une implantation avec deux volumes distincts. Ils considèrent qu'ils devraient être rassemblés afin de limiter les déplacements pour les élèves et l'impact sur le site.

Au niveau du langage architectural, ils considèrent que le bâtiment s'inscrit dans une logique de ville, très urbain. Ils auraient souhaité un langage plus adapté à la campagne.

Les participants précisent qu'ils ne comprennent pas l'implantation de la place de jeu et notamment sa proximité avec les bâtiments et se demandent comment le public y accède. Ils considèrent que dans cette disposition la place de jeu est supprimée.

②

EXTÉRIEUR

Terrain de Tennis
le long terrain
communautaire

Entrée principale
de l'école
sur parking côté
Chambelien

Position des
Terrains de sport



Déplacement de la
place de jeux
(trop petite)

Sécuriser le passage
entre les bâtiments
et terrain de sport.

Tenir compte
de l'opinion
du public

ARBORESCENT

Garder le
biotope

Très arborisé

Arbre dans le
parking

②

INTÉGRATION

L'aua est
enterrée

Es enterrer
une partie
des bâtiments ?

Inverser le jardin
public avec le
bâtiment "est"
et garder arborescence
initiale

Dislocation des
bâtiments
Circulation
des élèves

Pourquoi ?
bâtiments
→ espace perçues

ARCHITECTURE

Architecture
banale

Pourrait être plus
architecture
campagne que ville

Architecture stérile
pas chaleureux
ni intégré

Faire moins
moche

Projet 3 Ensemble:

Pour les points forts, les participants plébiscitent le maintien de la place de jeu et de la forêt à leurs emplacements actuels. Ils considèrent que le bâtiment est bien intégré en continuité du bâtiment existant.

Pour les pistes d'amélioration, ils proposent d'augmenter l'arborescence du site en déplaçant les terrains de sport le long de la zone villa et à l'ouest du site, le long des terrains de sports communaux de l'autre côté de la route.

Ils auraient souhaité que la proposition tende vers une architecture bioclimatique. Ils regrettent que la topographie de la place de jeu et de la forêt soit lissée.

③ EXTERIEUR

PROJET 3 EXTERIEUR
CA GARDE LE PETIT DE JEUX
ET FORÊT
DANS LE MEME
ENDOT

Extérieur

+ maître place de jeu
+ maître forêt
Arborisation

PROJET 3 EXTERIEUR
NOUVEAU PETIT DE BROT
TROP PROCHÉ DES VOISINS

PLACE DE JEUX
PLUS PETIT ET DANS
LE COMPLEXE SCOLAIRE

Extérieur

éviter le terrain de
sport sur la place de
jeu

Ne pas prévoir
de terrain de
sport à l'écart
de la place de jeu

③ ARBORISATION

③ ARBORISATION
CA GARDE L'ARBORISATION
EXISTANT

③ ARBORISATION
IL FAUT
ARBORISATION POUR
CACHÉ LES NOUVEAU
TERRAIN DE SPORT

③ INTEGRATION

③ INTEGRATION
GARDER FORÊT
ET PLACE DE JEUX

intégration

- suite positive à
l'ancien bâtiment!

③ INTEGRATION
PLUS HAUT
(TROP)

TERRAIN DE SPORT
TROP PROCHÉ DES VOISINS

Intégration

le terrain est modifié
dans sa topographie
au niveau de la
"forêt"

③ ARCHITECTURE

③ ARCHITECTURE
LIASON DES ECOLES

③ ARCHITECTURE
TROP CARRE
TROP HAUT

Architecture

- il faudrait une
architecture
bio-climatique
- projet pas novateur
↳ structure
matériaux
un progressiste

Projet 4 La Haut :

Pour les points forts, les participants considèrent que l'implantation du bâtiment derrière la forêt est pertinente. Ils plébiscitent la conservation de la forêt.

Pour les pistes d'amélioration, ils considèrent que les terrains de sport devraient être déplacés pour conserver la place de jeu existante voir l'agrandir et ainsi permettre une arborisation complémentaire. De manière générale ils considèrent qu'il manque d'arborisation dans la proposition.

Ils considèrent que l'architecture proposée est trop différente de celle existante et qu'un liant devrait être créé entre le nouveau bâtiment et l'ancien.

Ils se demandent quel est l'espace dédié à la récréation des élèves les plus âgés.

④

EXTÉRIEUR	ARBORISATION
<p>AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS</p> <p>Aménagements extérieurs</p> <p>Déplace les 2 places de sport pour libérer et agrandir la place de jeux ; sortir du terrain actuel</p> <p>où les récréations se font pour les grands ?</p>	<p>Arborisation de la forêt conservée</p> <p>Manque au niveau d'arborisation</p> <p>Pourrait être augmentée avec le déplacement des terrains de sport + surface place de jeux</p>
INTEGRATION	ARCHITECTURE
<p>Intégration du bâtiment au S-O est Lien</p>	<p>Architecture manque d'unité pas assez intégrée à l'autre bâtiment</p>

6. Synthèse et implications pour la suite du projet

Ce deuxième atelier a permis de confirmer les éléments du site importants pour la population et déjà relevés lors du premier atelier. Le développement des transports publics, la conservation de l'arborisation existante sur le site et la conservation de la place de jeu existante sont les éléments les plus plébiscités.

Avec la présentation et le travail sur les quatre propositions architecturales, la majorité des participants a rappelé que les éléments suivants sont particulièrement importants pour eux : conservation de l'arborisation et la biodiversité du site, intégration harmonieuse des futures constructions avec une maîtrise des hauteurs, proportion pertinente entre verdure et surface bâtie ainsi que la limitation et la sécurisation du trafic routier.

De plus, les participants plébiscitent une hauteur modérée avec des éléments du programme enterré, un langage architectural en harmonie avec le contexte direct de campagne, un déplacement des terrains de sport de l'école le long des terrains de sport communaux et une arborisation conséquente du site notamment la végétalisation du parking au nord.

Sur cette base la Municipalité et l'École du Haut-Lac vont effectuer une pesée d'intérêt entre les aspects techniques, programmatiques, financiers et les éléments ressortis lors des deux ateliers participatifs. Un bureau sera retenu et affinera son projet en vue d'une mise à l'enquête. En parallèle, le plan d'affectation va être élaboré. Le plan d'affectation et le projet architectural tâcheront de tenir compte au mieux des constats et propositions relevés dans le cadre de cet atelier participatif, tout en tenant compte de leur faisabilité technique et légale.

7. Annexes

1. Présentation de l'atelier 2 du 23 mars 2023

Développement de l'école du Haut-Lac

Atelier participatif II

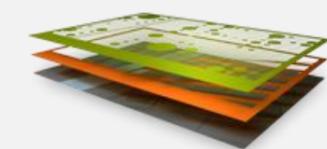
23 mars 2023

1. Connexion au Wifi si nécessaire «**HL-Wifi**», mot de passe : **H-I@2022**

2. Lien pour le vote en ligne :

<http://etc.ch/fRwF>

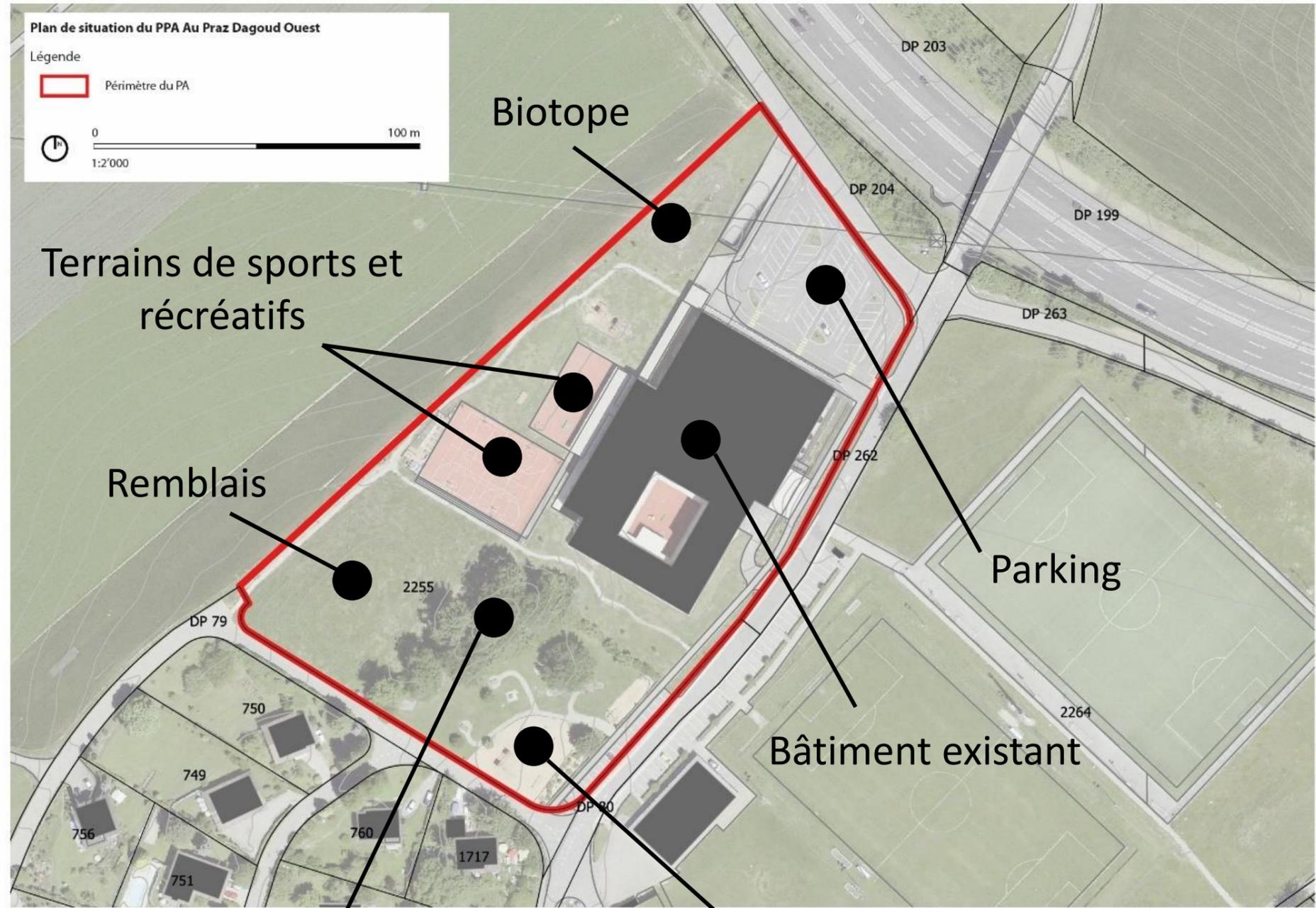
ou



repetti sàrl

Mot de bienvenue

Le site de Praz Dagoud



Forêt cadastrée (660 m2)

Place de jeux

Objectifs de la soirée

1. Restituer les résultats du premier atelier
2. Présenter les propositions des architectes pour le site
3. Evaluer les propositions selon les résultats du premier atelier

1. Connexion au Wifi si nécessaire
«**HL-Wifi**», mot de passe :
H-I@2022

2. Lien pour le vote en ligne :

<http://etc.ch/fRwF>

ou



Calendrier de la démarche participative dans le processus de planification

Plan d'affectation



Projet d'architecture



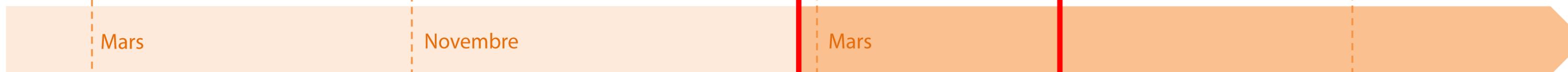
2022

Mars

Novembre

2023

Mars



Résultats du premier atelier

Tous les participants ont souligné qu'il était pertinent de rassembler les deux campus sur le site de Praz Dagoud.

1. Favoriser le développement des transports publics
2. Favoriser le maintien de la place de jeu existante à son emplacement actuel

ESPACE PUBLIC

Conserver l'arborisation existante près de l'aire de jeu
27 x ●

Place de jeu existante
18 x ●

Conserver la place de jeu à l'emplacement actuel
6 x ●

Déplacer terrain de jeu

MOBILITE

Développement des transports publics
30 x ●

Surcharge trafic
8 x ●

Interdire l'accès par le chemin de l'Aubousset
4 x ●

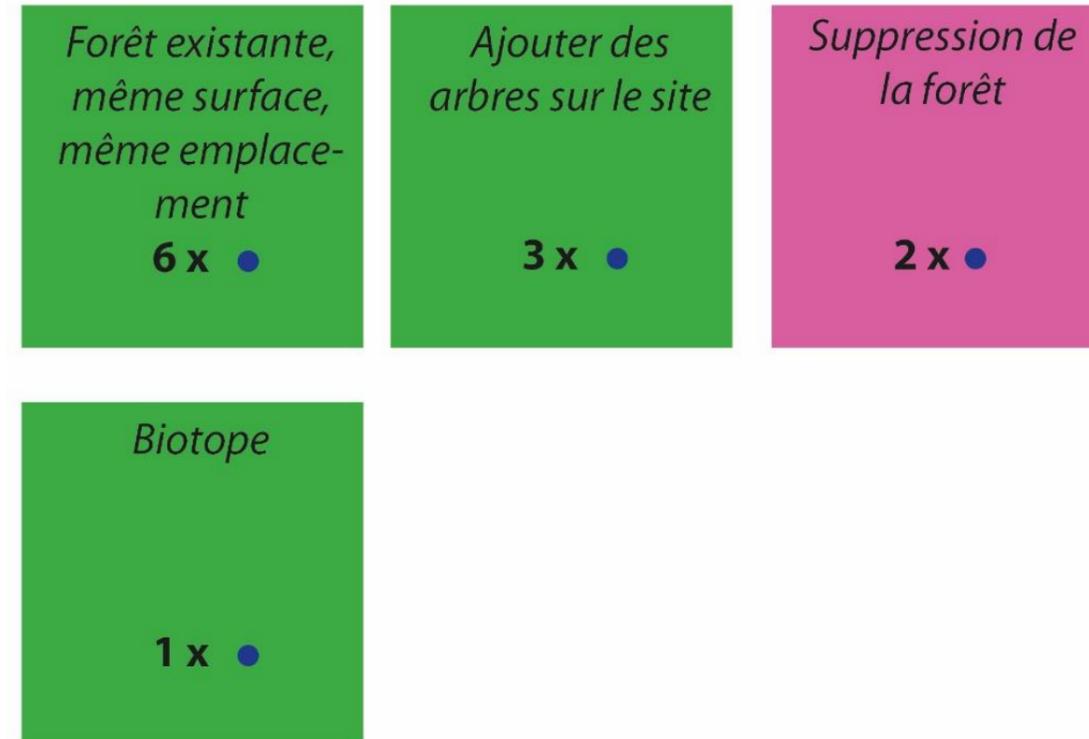
Insécurité trafic individuel motorisé
2 x ●

Parking vélo manquant

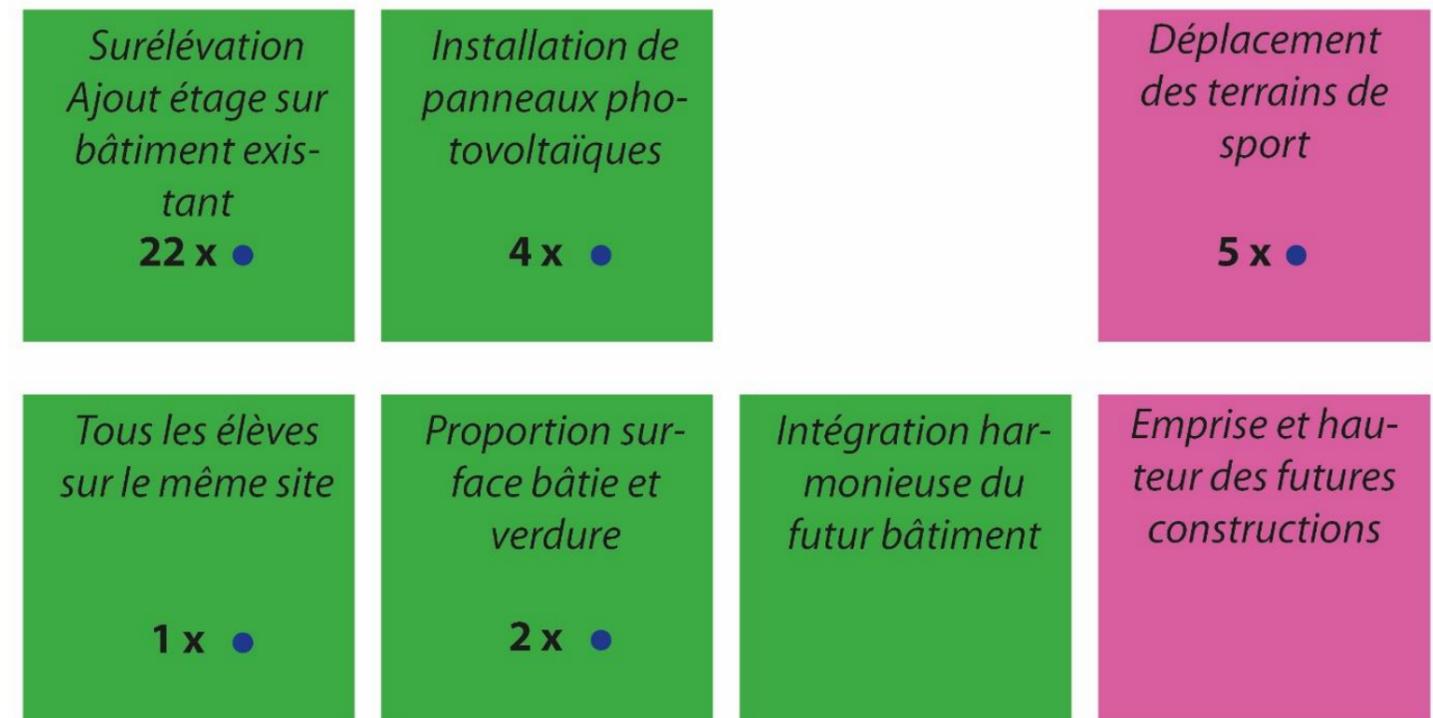
Résultats du premier atelier

1. Favoriser le maintien de l'arborisation existante sur le site notamment près de l'aire de jeu
2. Permettre l'ajout d'arbres sur le site
3. Favoriser la conservation du biotope
4. Permettre la surélévation du bâtiment existant et l'installation de panneaux photovoltaïques
5. Favoriser un équilibre entre surface bâtie et verdure
6. Viser une intégration harmonieuse du futur bâtiment

ARBORISATION



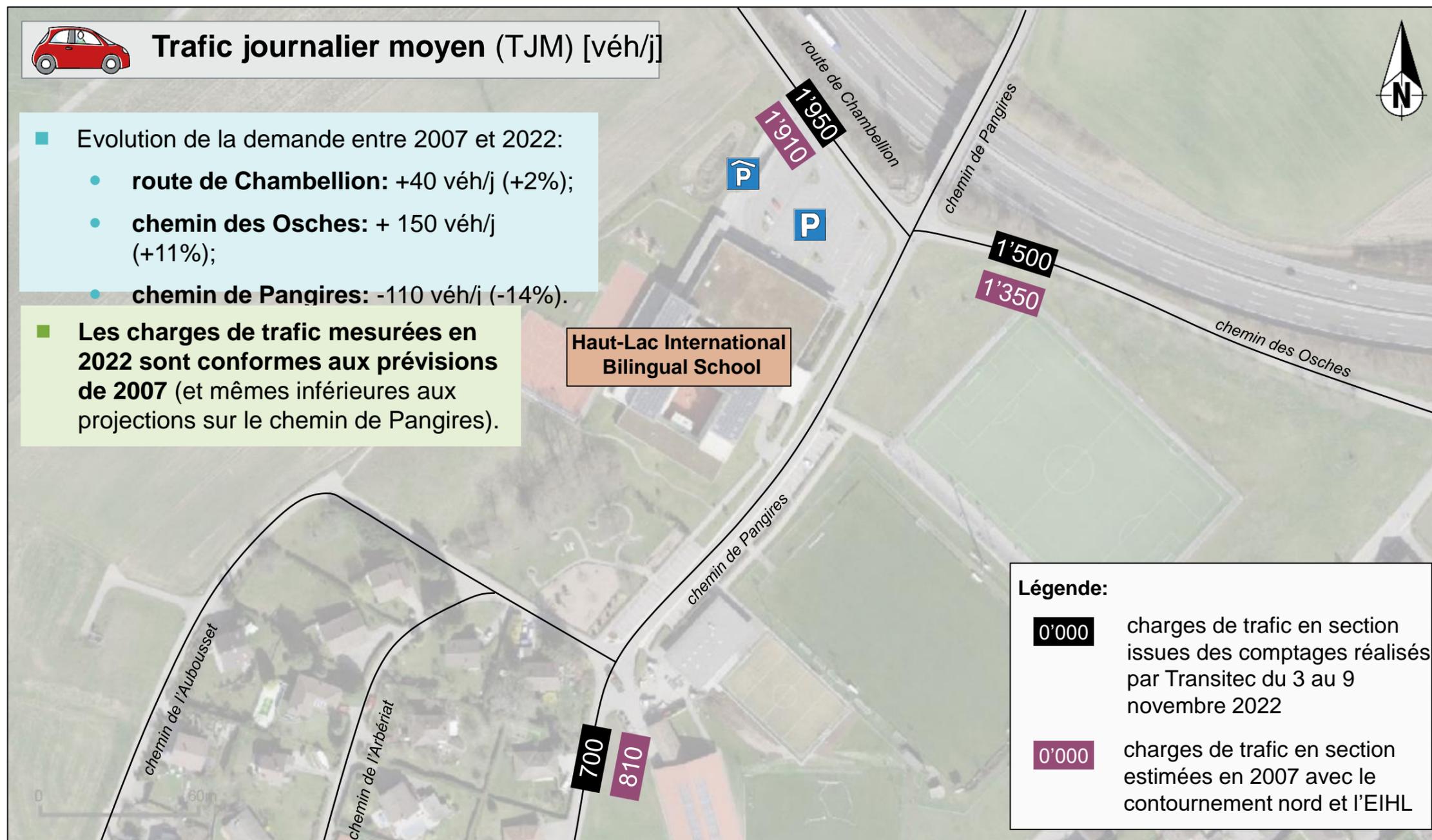
ARCHITECTURE



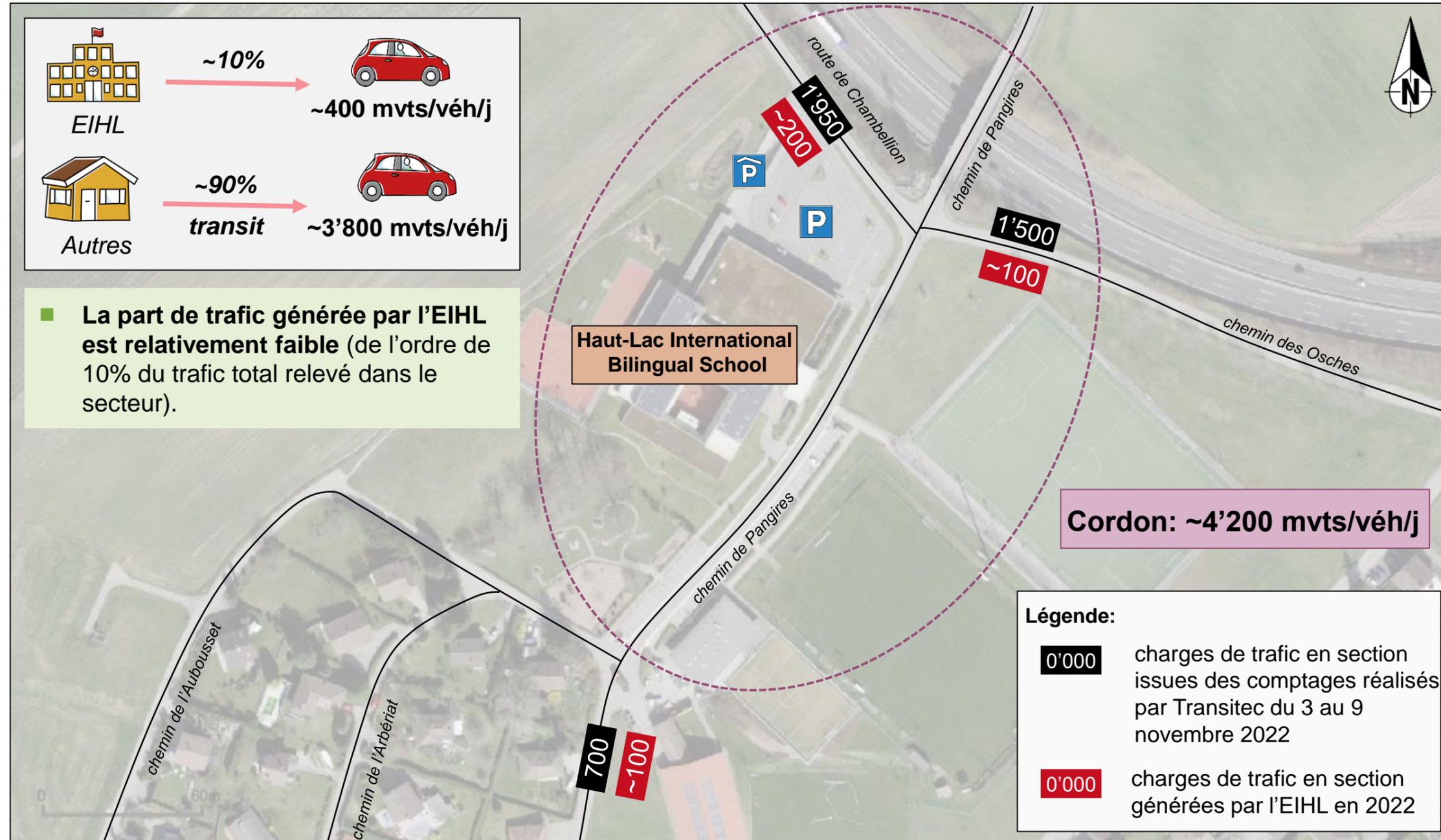
Analyse des charges de trafic sur le réseau routier



Charges de trafic: comparaison avec les estimations de 2007

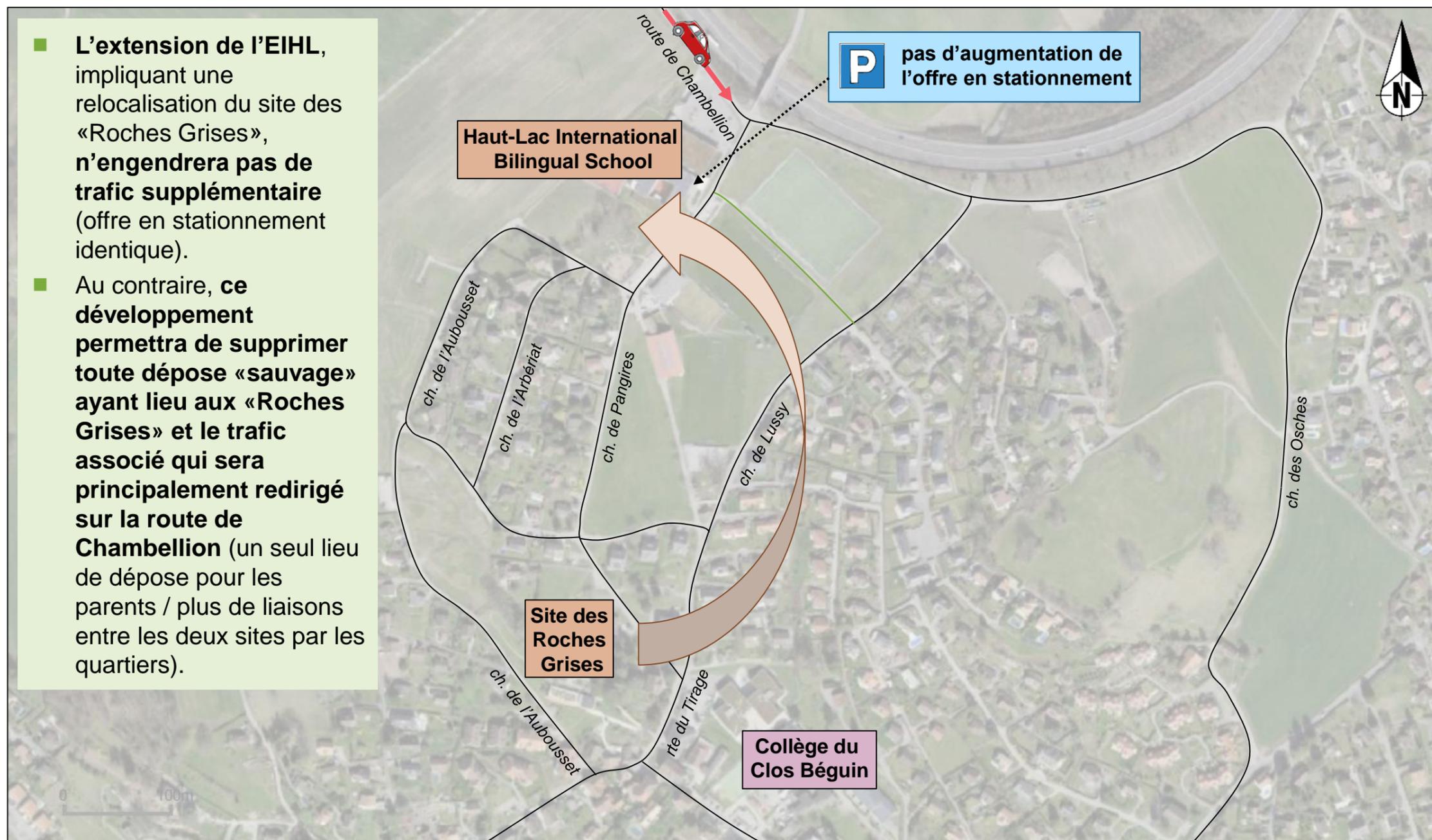


Trafic généré par l'EIHL en 2022



Relocalisation du site des «Roches Grises»

- **L'extension de l'EIHL**, impliquant une relocalisation du site des «Roches Grises», **n'engendrera pas de trafic supplémentaire** (offre en stationnement identique).
- Au contraire, **ce développement permettra de supprimer toute dépose «sauvage»** ayant lieu aux «Roches Grises» et le trafic associé qui sera **principalement redirigé sur la route de Chambellion** (un seul lieu de dépose pour les parents / plus de liaisons entre les deux sites par les quartiers).



Rappel des mesures mises en place par l'EIHL depuis 2012



Rappel des 4 objectifs fixés dans le Plan de Mobilité

Objectif n°1



La limitation de la génération de trafic supplémentaire liée au PPA Praz-Dagoud à 540 mouvements par jour ouvré (lun-ven).

Objectif n°2



La limitation du stationnement longue-durée pour les collaborateurs à 40-45 places de stationnement au maximum.

Objectif n°3



La fluidité de la dépose le matin, ne devant pas créer de débordements à l'extérieur du périmètre du PPA.

Objectif n°4



Une capacité de stationnement suffisante à la sortie des classes, pour éviter les débordements de parents stationnant en dehors du périmètre du PPA.

Mesures technique mises en place par l'EIHL



Création de stationnement pour les vélos et les trottinettes



Création d'un itinéraire piéton confortable et sécurisé entre la route du Tirage et le chemin de Pangires



Aménagement d'une zone de dépose en surface



Aménagement du parking souterrain



Mise en place de minibus pour les élèves (8 lignes le matin et 9 l'après-midi)



Mise en place d'une navette entre l'EIHL et la gare de Vevey (service assuré par 4 bus le matin et l'après-midi)

Mesures de gestion et de contrôle mises en place par l'EIHL



Création d'un poste de responsable de la mobilité



Limitation du nombre d'élèves sortant de l'école en simultané



Fonctionnement de la dépose et règles de bonne conduite



Sensibilisation et intégration des parents et collaborateurs à la politique de mobilité



Création d'un poste des opérations de dépose et de prise en charge



Organisation du covoiturage / mise en place d'une structure de covoiturage



Dysfonctionnements et mesures complémentaires envisageables



Principaux dysfonctionnements constatés en 2022

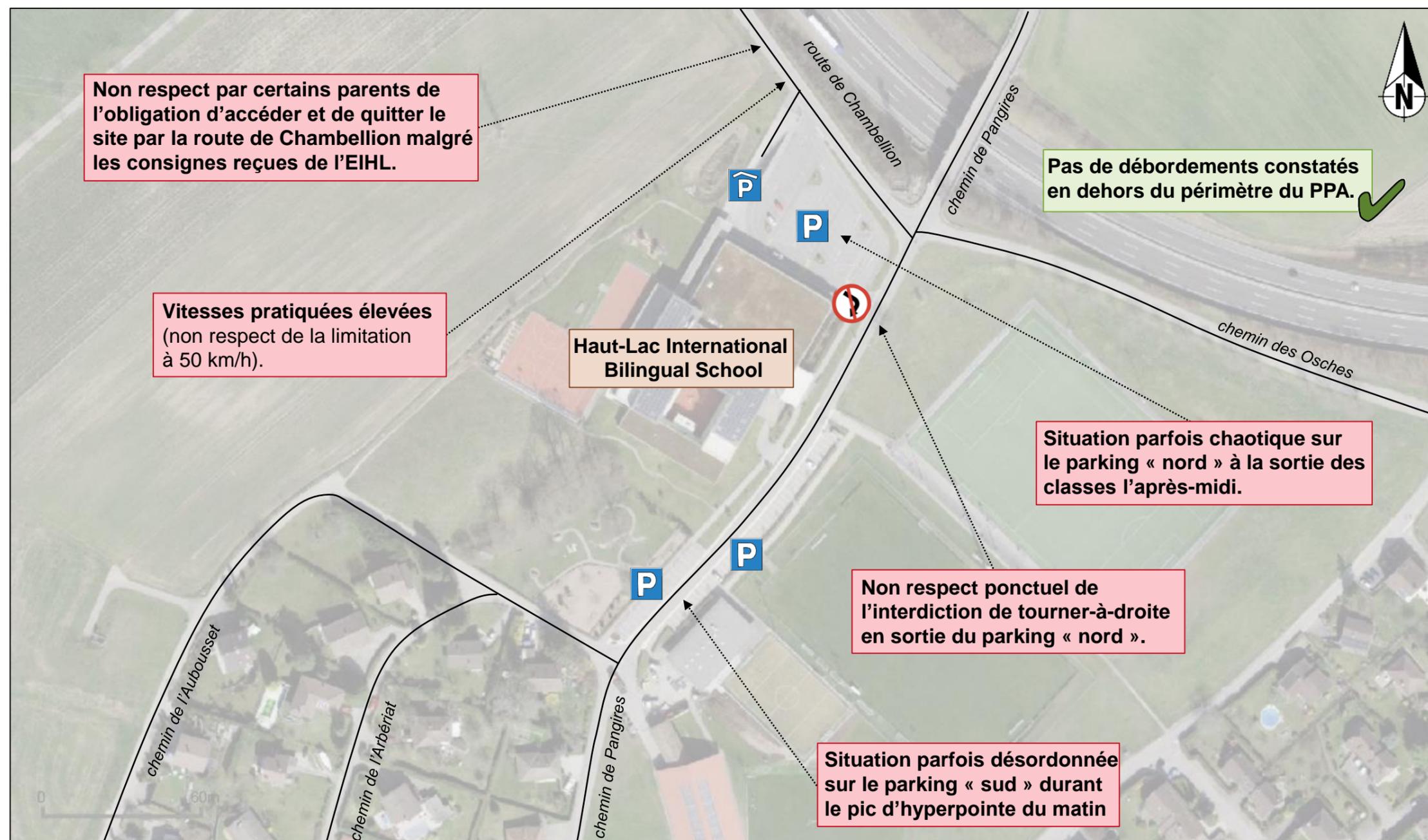
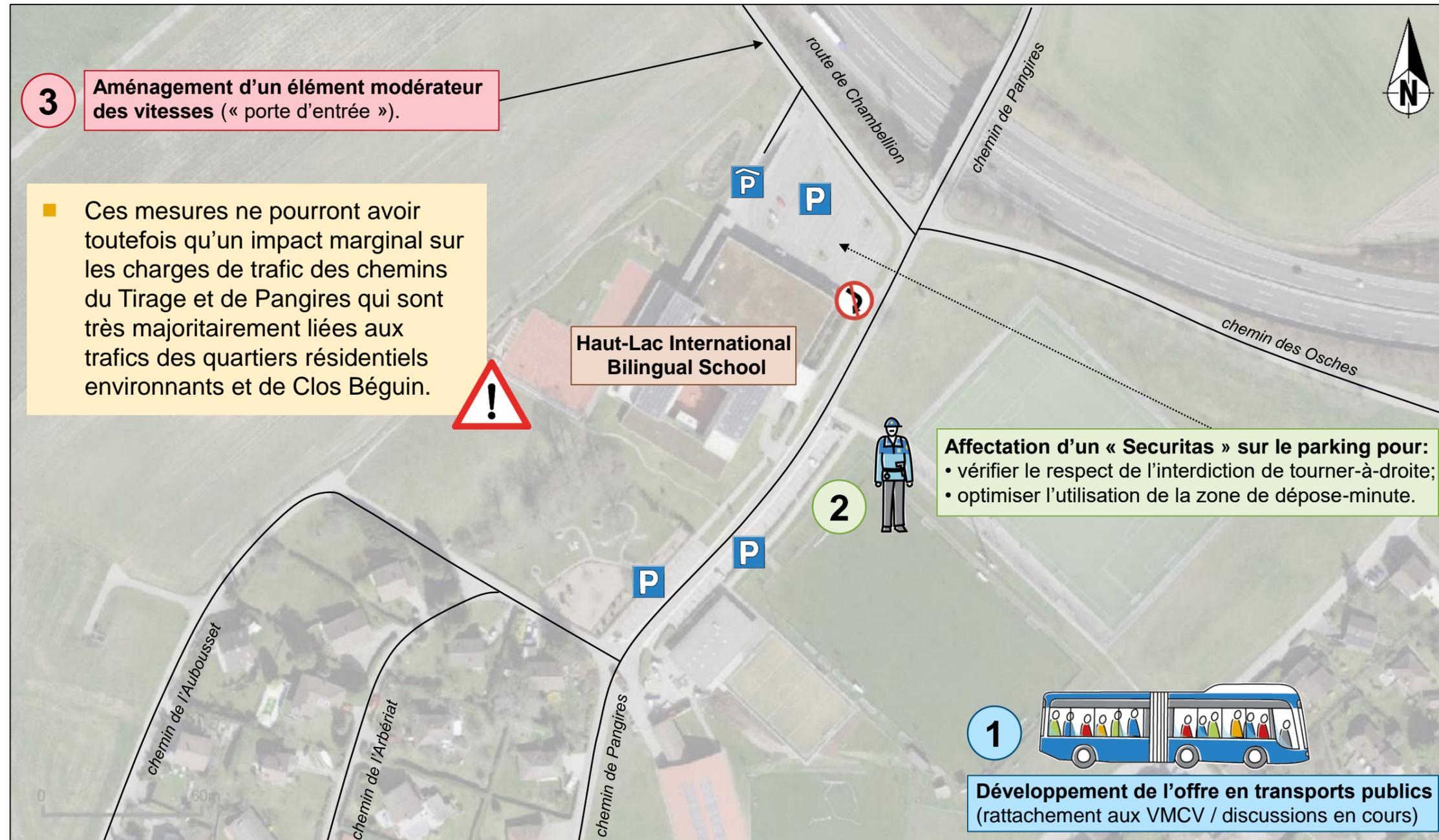


Illustration des mesures complémentaires envisageables



Echange
participatif

Questionnaire individuel interactif

1. Connexion au Wifi si nécessaire «**HL-Wifi**», mot de passe : **H-I@2022**

2. Lien pour le vote en ligne :

<http://etc.ch/fRwF>

ou



3. Attendre les questions pour le vote (pendant la présentation)

Echange
participatif

Comment appréciez-vous les mesures liées à la mobilité ?

0. Comment appréciez-vous les mesures liées à la mobilité ?

Peu satisfaisant

5

Satisfaisant

8

Très satisfaisant

7

20 votes - 20 participants

Propositions des architectes

Extérieur

- Déplacement des terrains de sport sur toit de l'école et le long de la route de Prangires (incapacité technique)
- Conservation de la butte et implantation du nouveau bâtiment dans la continuité
- Nombreux cheminements doux proposés dans le site
- Proportion de verdure importante
- Place de jeu conservée à son emplacement actuelle mais largement redimensionnée
- Une deuxième place de jeu est proposée entre les deux bâtiments



Propositions des architectes

Arborisation

- Végétation de la butte existante renforcée
- Déplacement de la forêt à côté du bassin de rétention
- Conservation partielle des arbres majeurs existants



Projet 1
Origami



Propositions des architectes

Intégration

- Implantation en bordure de la zone agricole et des villas voisines
- Bâtiment semi-enterré qui permet une hauteur de bâtiment équivalente à celle du bâtiment existant (1/2 étage plus haut)

Architecture

- Matérialité bois et béton pour les façades Façade sur l'extérieur
- Végétalisation du toit et continuité avec les espaces extérieurs

Projet 1
Origami



Echange
participatif

Questionnaire individuel interactif – Projet 1



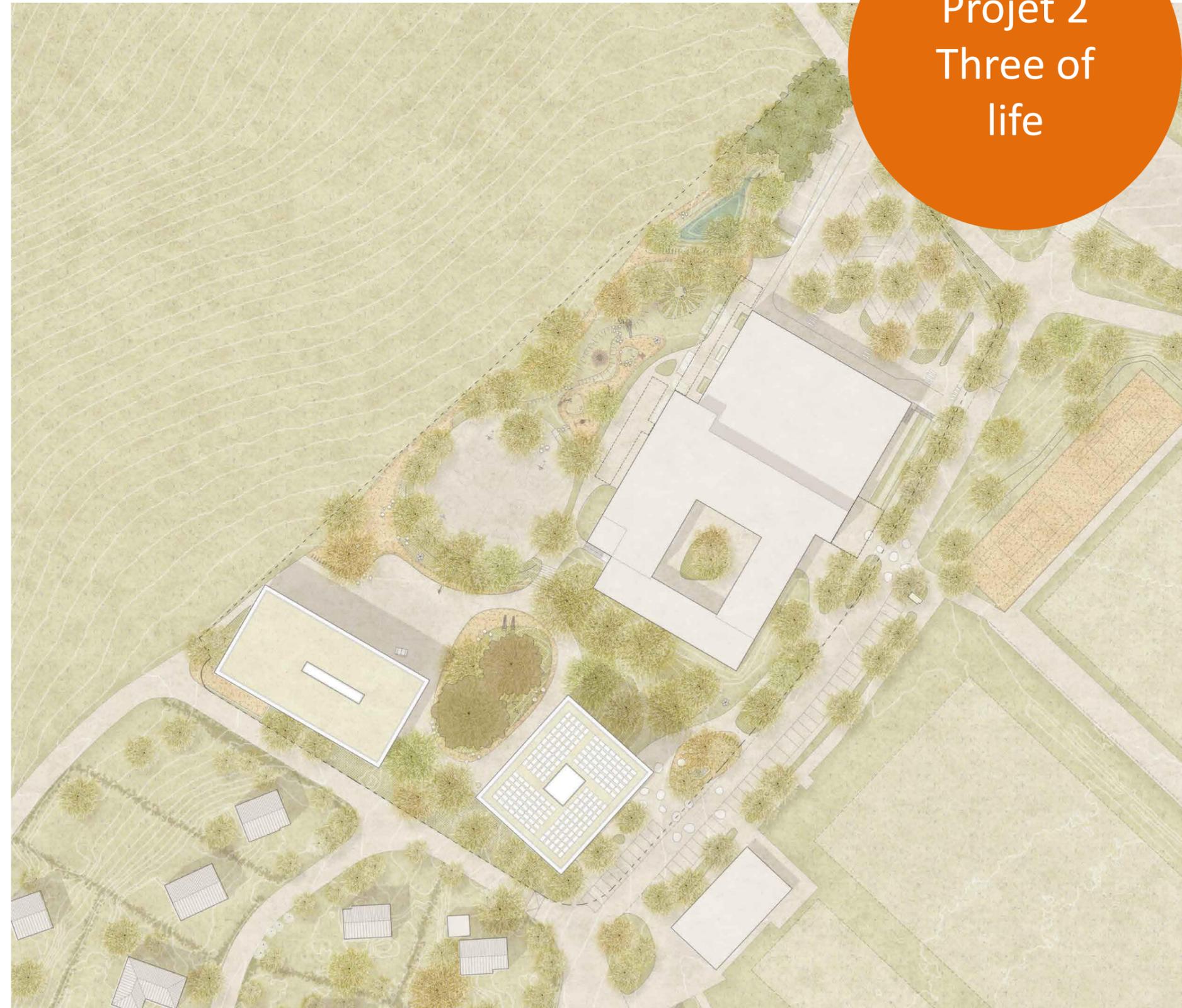
Propositions des architectes

Extérieur

- Déplacement des terrains de sport de l'autre côté de la route de Prangires près des terrains communaux (proposition d'une route à 20 km/h)
- Cheminements doux proposés dans le site
- Proportion minérale importante
- Déplacement de la place de jeu à l'ouest du site

Arborisation

- Déplacement de la forêt à côté du bassin de rétention, reboisement partiel
- Conservation partielle des arbres majeurs existants
- Arborisation complémentaire proposée



Propositions des architectes

Projet 2
Three of
life

Arborisation

- Déplacement de la forêt à côté du bassin de rétention, reboisement partiel
- Conservation partielle des arbres majeurs existants
- Arborisation complémentaire proposée



Propositions des architectes

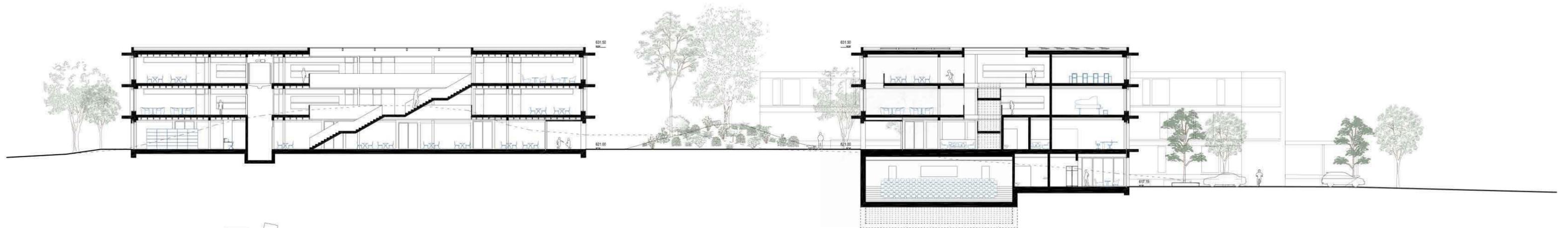
Intégration

- Deux volumes distincts implantés sur les parties non bâties du site
- Bâtiments de 3-4 étages, ½ étage plus haut que le bâtiment existant

Architecture

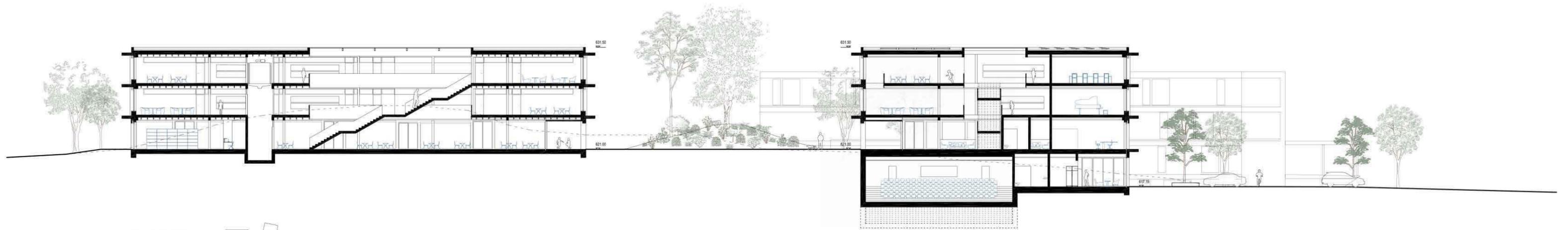
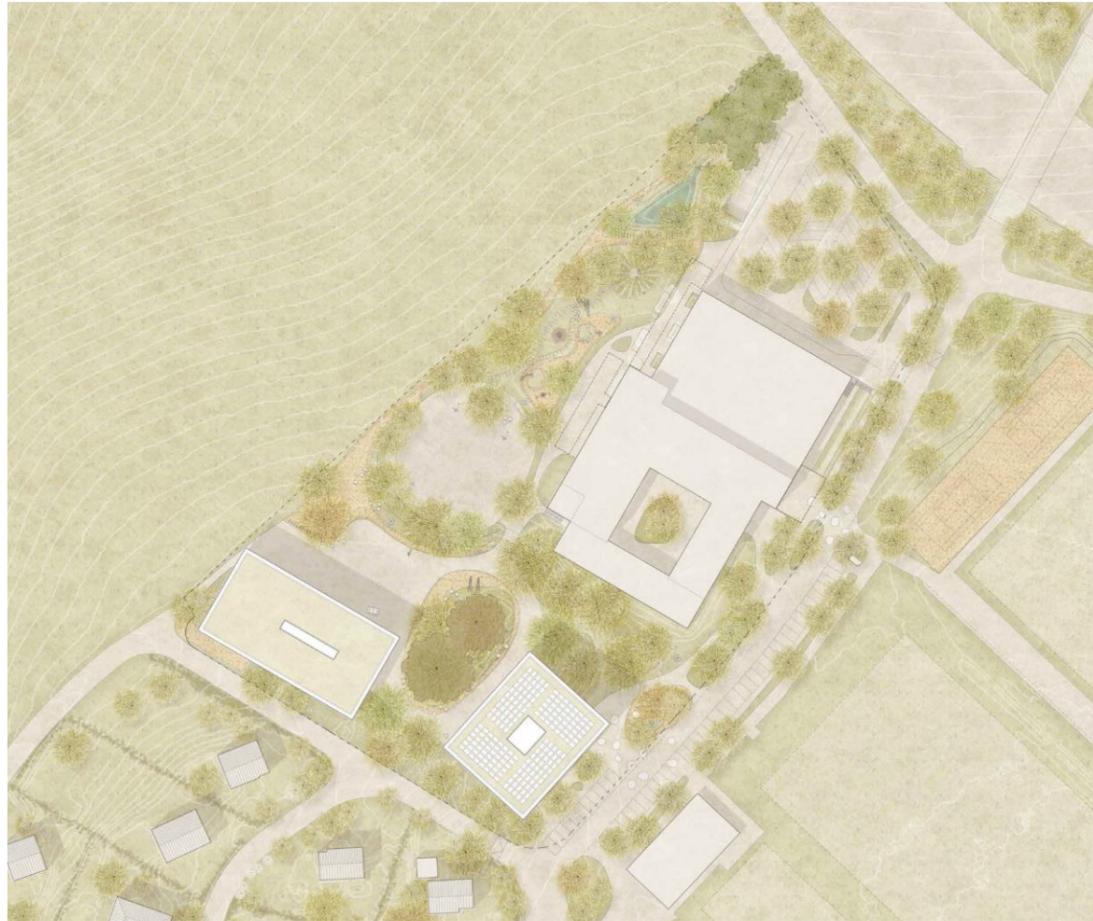
- Matérialité bois et béton apparent, bâtiment largement vitré

Projet 2
Three of
life



Echange
participatif

Questionnaire individuel interactif – Projet 2

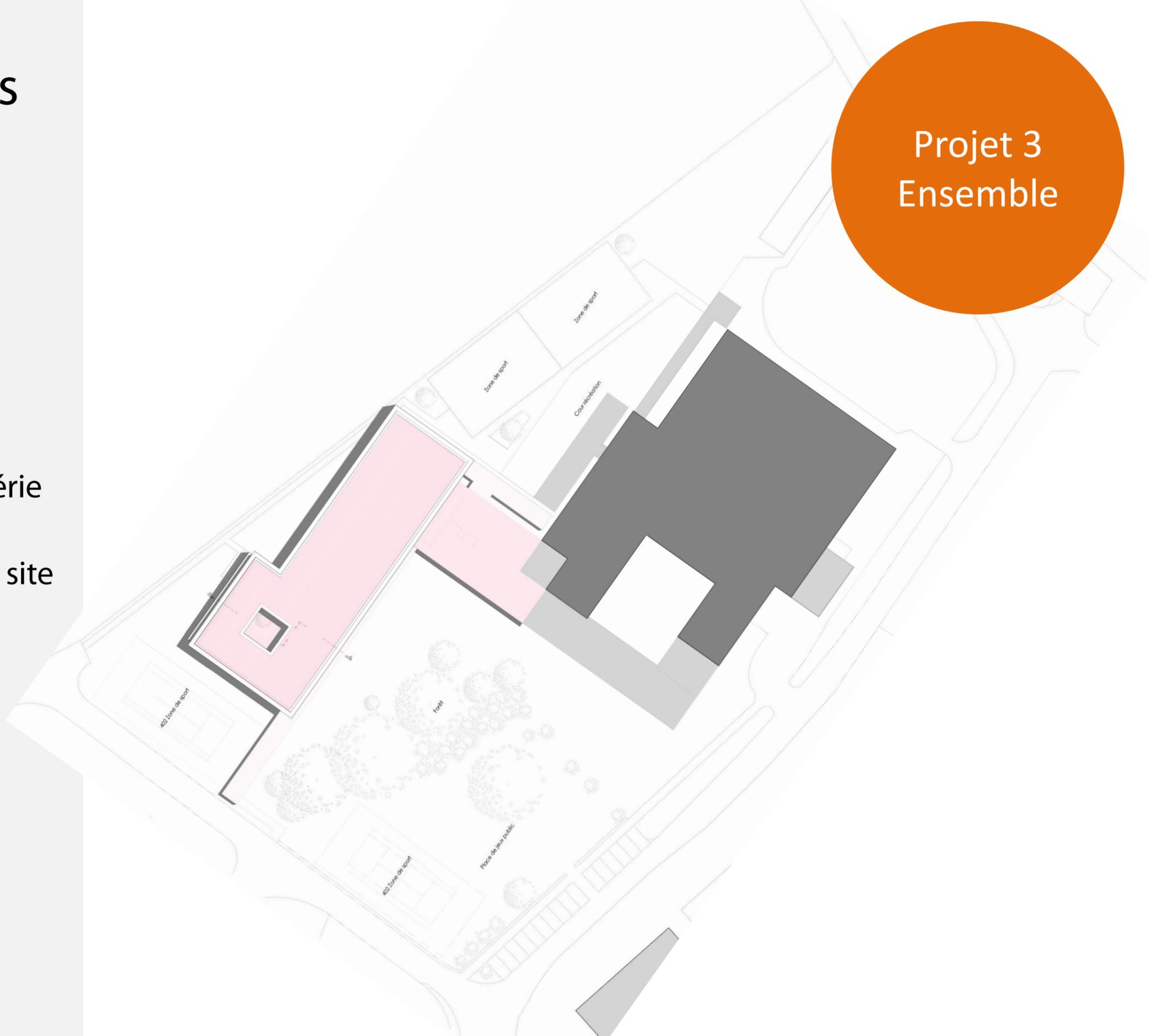


Propositions des architectes

Projet 3
Ensemble

Extérieur

- Déplacement des terrains de sport en périphérie de la parcelle à l'ouest et sur la place de jeu
- Peu de cheminements doux proposés dans le site
- Redimensionnement de la place de jeu à son emplacement actuel



Propositions des architectes

Projet 3
Ensemble

Arborisation

- Maintien de la forêt à son emplacement actuel
- Conservation des arbres majeurs existants
- Aucune arborisation complémentaire proposée



Propositions des architectes

Intégration

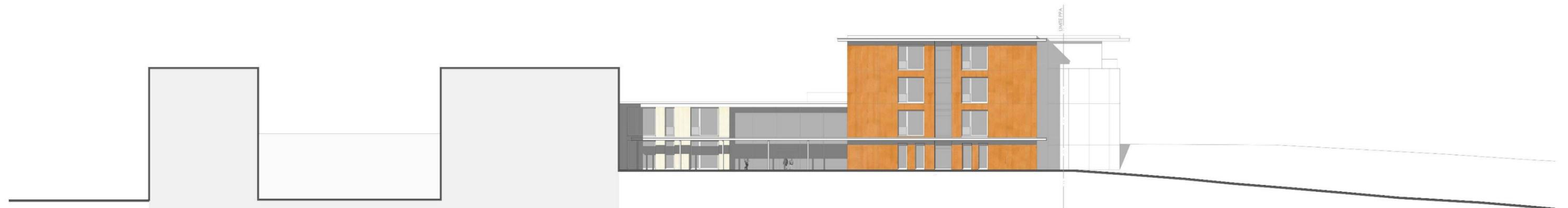
- Implantation en L en continuité du bâtiment existant en bordure de la zone agricole
- Bâtiments de 3 étages, ½ étage plus haut que le bâtiment existant

Architecture

- Matérialité similaire au bâtiment existant avec des différences marquées sur les façades principales du nouveau campus avec un crépis minéral brun clair

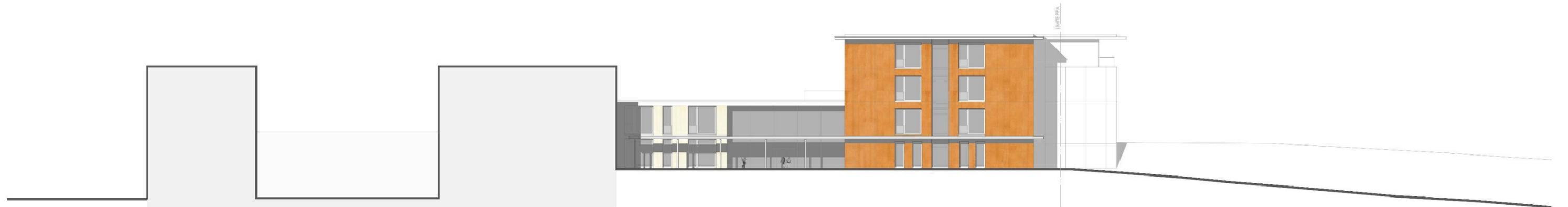


Projet 3
Ensemble



Echange
participatif

Questionnaire individuel interactif – Projet 3

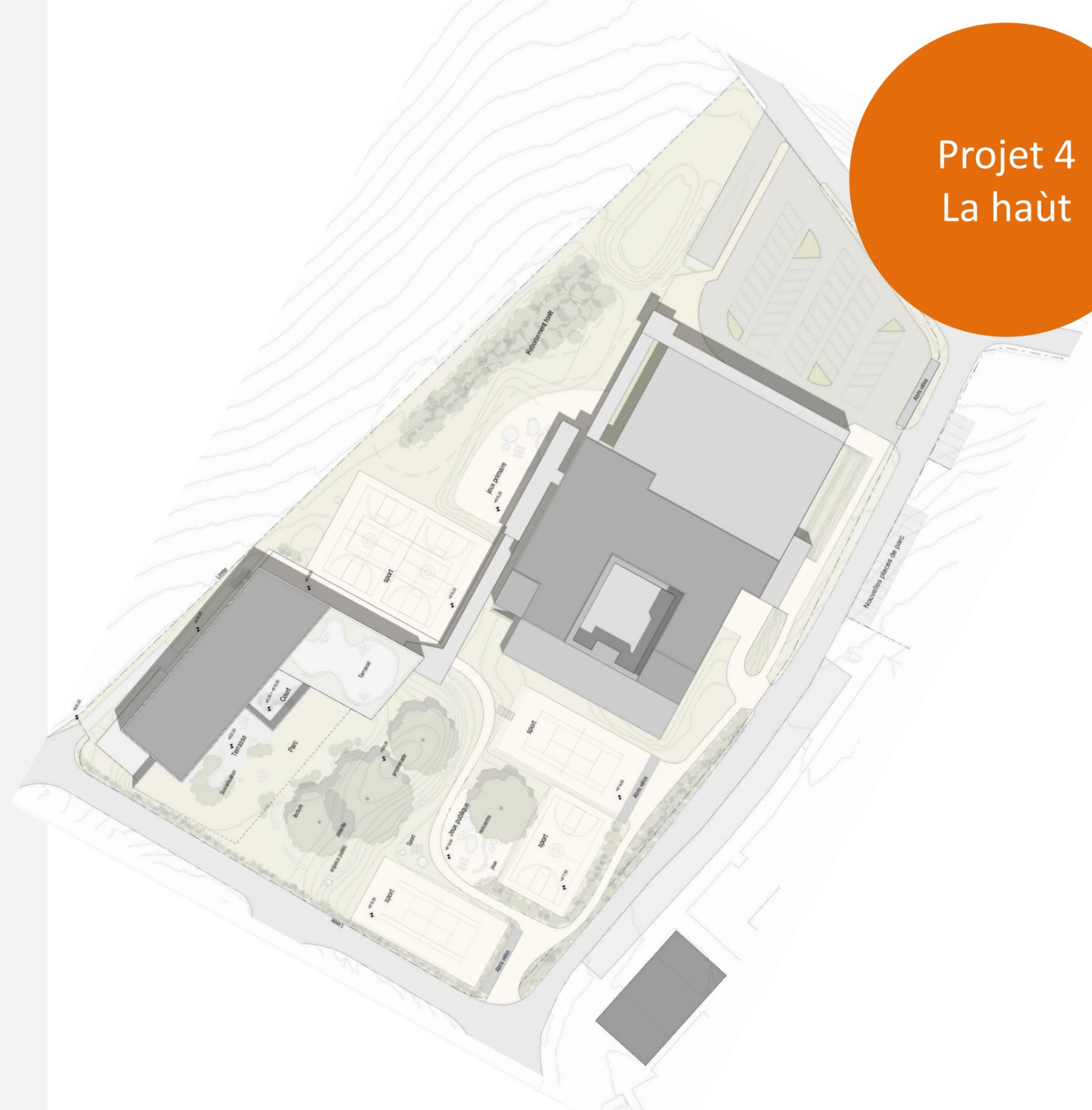


Propositions des architectes

Projet 4
La haùt

Extérieur

- Place de jeu conservée à son emplacement actuelle mais largement redimensionnée
- Conservation des terrains de sport existants et création de nouveau atour de la place de jeu
- Cheminements doux proposés dans le site
- Equilibre entre minéral et végétal



Propositions des architectes

Projet 4
La haùt

Arborisation

- Déplacement de la forêt à côté du bassin de rétention
- Conservation des arbres majeurs existants
- Aucune arborisation complémentaire proposée



Propositions des architectes

Projet 4
Là haut

Intégration

- Implantation en L en bordure de la zone agricole
- Bâtiments de 2-3 étages, hauteur équivalente avec le bâtiment existant

Architecture

- Matérialité bois apparent, bâtiment largement vitré



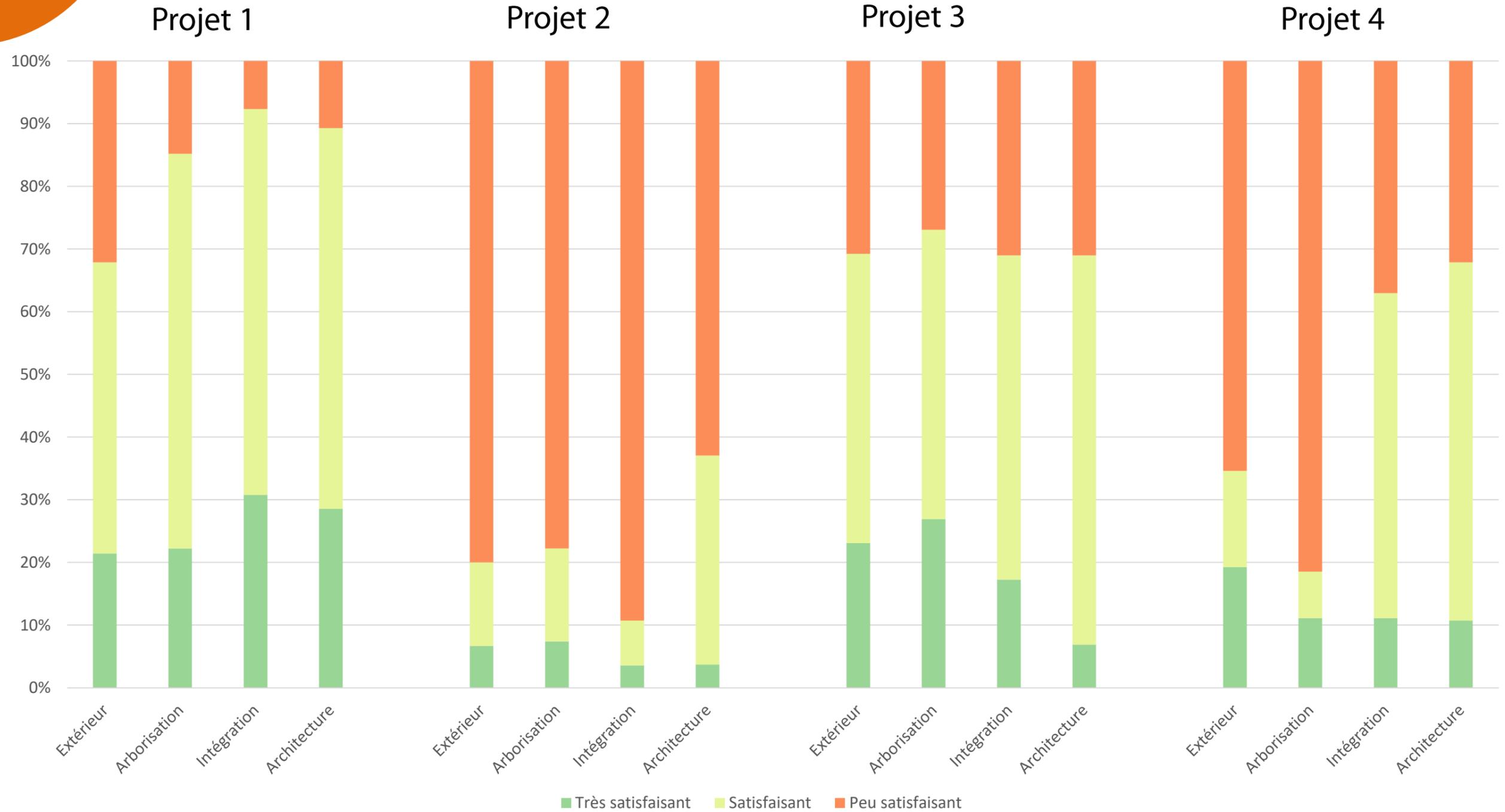
Echange
participatif

Questionnaire individuel interactif – Projet 4





Résultat des votes



Echange
participatif

Travail en groupe autour de thématiques

Matériel : Planche des propositions architecturales + feuille d'annotation pour chaque thématique :



1) Identifier **en groupe** les forces (post-it vert) et les propositions d'amélioration (post-it jaune) de chaque proposition architecturale selon les thématiques



2) Designer un **rapporteur par groupe** qui explique au reste de l'assemblée les éléments relevés en groupe

Extérieur

Extérieur

Arborisation

Arborisation

Intégration

Intégration

Architecture

Architecture

Autres questions ?

Suite des démarches et prochaines rencontres

Travaux à mener

- Rapport de participation
- Sélection du lauréat
- Finalisation projet d'architecture
- Projet de plan d'affectation
- Etudes des spécialistes (mobilité, bruit, sols)

Prochaines rencontres

- **Séance information publique** : à définir selon mise à l'enquête publique du Plan d'affectation

Retrouvez toutes les informations sur :
<https://www.blonay-saint-legier.ch/participation>

Merci de votre attention